



Mannequin pour fenêtres

Pensez préfabriqué, pensez mannequin !

Comme vous le savez probablement tous, lorsque l'on coffre une ouverture dans un mur ou dans une dalle, on fabrique un cadre. On bétonne et on démonte ce cadre, puis on recommence pour chaque coffrage. Lorsqu'un objet est répété plusieurs fois, il faut se poser la question « mannequin ».

Mannequin :

Le mannequin n'est pas fait sur le chantier, mais fabriqué sur mesure par un menuisier ou par un serrurier. Il a l'avantage de pouvoir être sorti du béton sans être cassé afin d'être réutilisé pour les prochains objets. Nous utilisons actuellement des mannequins sur les chantiers Fontenette, 14 villas rte d'Hermance, Boudines, Luserna et Batlab. Lorsqu'il y a répétitions de l'objet, l'utilisation du Mannequin pour fenêtres mannequin est toujours rentable.

En fonction du nombre d'utilisations, nous décidons s'il doit être fabriqué en bois ou en métal.

Préfabriqué :

Cette méthode est principalement utilisée pour toute répétition de pièces en béton. Comme pour le mannequin, on pense à utiliser un moule en bois à partir de 10 utilisations, et en métal pour plus de 20. Elle doit cependant remplir 2 conditions supplémentaires, que le béton soit gris et qu'il y ait de la place sur le chantier. Cette méthode est actuellement pratiquée sur les chantiers Batlab, Fontenette, 14 villas Hermance et St-Cergue.

Petit rappel à nos têtes pensantes :



Fenêtre au plafond fait avec un mannequin circulaire au Boudines

Prenez le réflexe d'obtenir les plans au moins 4 semaines avant le début d'un chantier afin d'anticiper le besoin éventuel d'un mannequin ou d'un objet préfabriqué. Ceux-ci nécessitent une commande faite sur mesure et prennent un certain temps à être réalisés et livrés sur le chantier



Moule pour escaliers à Fontenette

LE COIN DES RESSOURCES HUMAINES

Les nouveaux qui nous ont rejoints

Nom	Prénom	Fonction
Choca	Fernando	Contremaitre
Da Cunha	João	Contremaitre
Lopes Sampaio	José	Chef d'Equipe
Valduga	Cédric	Chef d'Equipe
Cruz	José Augusto	Maçon
Dal Cortivo	Fabrizio	Maçon chez Isobat
Figueiredo Castro	Manuel	Manoeuvre

Nous ont également rejoints

Monsieur Luis Afonso Regadas Teixeira en qualité de machiniste, que nous retrouvons, puisqu'il faisait déjà partie de l'équipe Maulini de 1986 à 1997.

Monsieur Antonio Calabrese, a pris la suite de Monsieur Antonio Tomas en qualité de Technicien, et ce depuis le mois de mai 2012.

Madame Caterina Macagnino, notre nouvelle assistante R.H. est venue renforcer le département des Ressources Humaines

A tous nous leur souhaitons la Bienvenue et une longue vie parmi nous !

Changement de poste

Monsieur Vitor Dias, contremaitre depuis plusieurs années a pris de nouvelles responsabilités depuis septembre 2012 en qualité de Technicien.

Madame Janet Denoreaz, notre Responsable RH a accepté d'intégrer les Finances dans son cahier des charges et devient Responsable Finances et RH depuis le mois de novembre 2012.

Départs

Madame Catherine Spielmann, Comptable, Monsieur Michel Treboux, Technicien et Monsieur José Dias, Contremaître, ont voulu faire valoir leurs compétences et leurs expériences au sein d'autres entreprises.

Messieurs Barrias Goncalves Virgilio et Philippe Pavan nous ont également quittés en fin d'année, pour d'autres horizons professionnels.

Nous leurs souhaitons nos meilleurs vœux pour la suite de leurs carrières.

Messieurs Alves Albano, Novo da Costa Manuel et Simoes Antonio nous ont déjà quittés pour une retraite bien méritée.

Monsieur Da Silva José Antonio d'Isobat, quant à lui, se prépare pour sa retraite et nous quittera à la fin du mois de mai. Nous lui souhaitons également de profiter d'un repos bien mérité.

Nous les remercions tous chaleureusement pour leur travail et leur implication durant toutes ces années au service de l'entreprise Maulini.

LES FORMATIONS

Après une formation de trois ans au sein de notre entreprise, nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux diplômés maçon, il s'agit de Messieurs Fazio Florian et Pralong Vincent qui ont réussi leur apprentissage à la fin du mois de juin, ainsi que Monsieur Moreira José Carlos qui a également obtenu son CFC de maçon par le biais de l'art. 32.

Nous sommes particulièrement fiers de leur résultat, notamment celui de Monsieur Florian Fazio qui a obtenu son CFC avec mention, qui est sorti 4ème du concours Romand de Maçonnerie. Il est également le premier maçon de Genève à compléter sa formation par une maturité professionnelle.

Nous les félicitons chaleureusement.

Nouvel Apprenti

Nous avons accueilli en septembre dernier, deux nouveaux apprentis Maçons, Helder Amorim Moreira et Maxime Gindre, qui ont déjà fait preuve de belles qualités pratiques et théoriques.

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous et comptons sur chacun de vous, qui connaissez l'exigence de ce métier, pour leur donner les armes nécessaires pour devenir de bons maçons.



La fin de l'année

Nous tenons à vous remercier chaleureusement d'avoir participé en grand nombre à notre soirée du personnel. Durant cette soirée, nous avons eu le plaisir de vous retrouver dans une ambiance festive et notamment célébrer nos plus fidèles collaborateurs qui ont fêté leur jubilaire avec 20 ou 25 ans de carrière parmi nous.

Ceux qui ont fêté 25 ans

Pereira Gomes Francisco

Richaud Christophe

Suljejsmani Iljmi

Torres José Manuel



Ceux qui ont fêté 20 ans, dont 8 sur 9 nous ont rejoins en avril 1992, à la reprise de la société Max Dubuis SA

Bacchetti Gino

Basalo Santiago

Cardoso Antonio

Da Silva José Manuel

Ferreiro Roberto

Layat Patrick

Revison Jean-Michel

Saraiva Rogerio

Silva Oliveira José



Message des Ressources Humaines

Rappel:

- De ne pas oublier de nous retourner tous les formulaires ou documents que nous vous faisons parvenir, sans oublier de mentionner votre nom et de les signer.
- De nous signaler au plus vite tous changements de situations (mariage, divorce, naissance, déménagement, permis, etc.)
- De nous faire parvenir une copie de votre permis de travail suite à un renouvellement.
- D'avertir de suite les Ressources Humaines en cas de maladie ou d'accident
- Pour rappel, les fiches d'heures sont de votre responsabilité.
- Merci de bien vouloir indiquer clairement vos horaires journaliers. En principe, 8h par jour de travail pour les horaires de chantier (9h pour les horaires d'été) et 8h15 pour les horaires du dépôt et de l'atelier (9h15 pour les horaires d'été). (le quart d'heure de pause est compris)
- Les fiches d'heures sont à remettre au plus tard l'avant dernier jour du mois au Dept RH.

Votre contact

Caterina Macagnino, assistante des Ressources Humaines se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30. En cas de besoin, vous pouvez sans autre la contacter pour un rendez-vous en dehors de ces heures. Tél. 022 939.39.13



Informations utiles

Nouvelle Convention nationale 12/15

(en vigueur depuis le 1er avril 2012 jusqu'à fin 2015)

CN déclarée de force obligatoire depuis le 1er février 2013

La CN 2012-2015 est en vigueur depuis le 1er avril 2012 et sera valable jusqu'à fin 2015. Le Conseil fédéral a décidé le 15 janvier 2013 de prononcer la déclaration de force obligatoire de la CN 12 / 15 au 1er février 2013. La nouvelle CN 12/15 est une version modifiée en quelques points de l'ancienne CN 08. Les conventions complémentaires sur la CN 2008 et l'accord sur la CN 2012-15 ont été regroupés dans un même document. Ainsi les salaires de base 2012 et les adaptations de salaire 2012 sont déclarées de force obligatoire.

Nouvelle solution de l'assurance d'indemnité-journalière en cas de maladie

Par l'entrée en vigueur de l'extension de la CN au 1er février 2013, le relèvement de l'indemnité journalière en cas de maladie à **90%** contre 80% jusqu'ici a force contraignante sur le plan juridique depuis cette date. Le premier jour d'absence, considéré comme jour de carence est toujours à la charge de l'employé.

Adaptation des salaires 2013:

Le 24 octobre 2012, les parties contractantes ont conclu une convention complémentaire sur l'ajustement des salaires 2013. Selon cette convention, **les salaires de base (salaires minimaux) sont relevés de 0,5% et les salaires individuels (effectifs) subissent une adaptation de 0,5%**. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2013.

L'indemnité forfaitaire journalière pour le repas de midi, quant à elle, est passée de CHF 21.60 à CHF 23.00

